

ARS PACA

R93-2019-07-04-015

**Arrêté portant approbation d'un avenant à la convention  
constitutive du GIP GRADeS PACA**

*Arrêté portant approbation d'un avenant à la convention constitutive du GIP GRADeS PACA*

Ref : SJ-0719-8672-D

**Arrêté portant approbation d'un avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur » (« GRADeS PACA »)**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et particulièrement le chapitre 2 relatif au statut des groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public et sa circulaire d'application en date du 17 septembre 2013 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'instruction n° SG/DSSIS/2016/147 du 11 mai 2016 relative au cadre commun des projets d'e-santé ;

Vu l'instruction n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-30 du 12 février 2008 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Observatoire régional des urgences PACA » (ORU PACA) ;

Vu l'arrêté n° 2012DG/11/102 du 9 novembre 2012 portant renouvellement et modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Observatoire régional des urgences PACA » ;

Vu l'arrêté n° 2014-132001 du 12 mai 2014 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé « Observatoire régional des urgences de la région PACA » ;



Vu l'arrêté du 24 septembre 2015 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Observatoire régional des urgences de la région PACA » ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2016 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « e-Santé Observatoire régional des urgences de la région PACA » ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2018 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur » (« GRADeS PACA ») ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public en date du 1<sup>er</sup> mars 2019 approuvant la modification de la convention constitutive portant changement de dénomination du groupement ;

Vu la demande d'approbation de l'avenant du 7 mars 2019 portant modification de la convention constitutive présentée le 7 mars 2019 par le directeur ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'avenant à la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur » (« GRADeS PACA ») est approuvé en ce qu'il change la dénomination du groupement : « Innovation e-Santé Sud », il pourra également être désigné par son acronyme « ieSS ».

### Article 2 :

Le présent arrêté et l'avenant du 7 mars 2019 à la convention constitutive du groupement peuvent être consultés par toute personne intéressée au siège du groupement et à l'Agence régionale de santé.

Ils sont également mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement.

### Article 3 :

Madame la directrice des systèmes d'information de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié avec son avenant au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le - 4 JUIL. 2019

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
  
Philippe De Mester

**Avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé  
« Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-  
Alpes-Côte d'Azur » (« GRADeS PACA »)**

*Vu la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte-D'azur » (GRADeS PACA), anciennement dénommé « E-Santé ORU-PACA », approuvée par l'arrêté du 26 mars 2018 ;*

*Vu la résolution de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » (GRADeS PACA) consultée par écrit du 29 janvier 2019 au 27 Février 2019, relative à la modification de l'Article I section 1.02 « Dénomination » du Titre I de la convention constitutive du GIP GRADeS PACA,*

**Article 1 :**

L'Article I Section 1.02 du Titre I de la convention constitutive du Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur est modifié comme suit :

« Le GROUPEMENT est dénommé « Innovation e-Santé Sud ». Il pourra également être désigné par son acronyme « ieSS », spécifiquement dans tous les actes et documents émanant du GROUPEMENT et destinés aux tiers, en particulier les lettres, factures, annonces et publications diverses. Il devra également faire figurer sur ces documents la mention « groupement d'intérêt public » ou « GIP » ».

Fait à Hyères, le 7 Mars 2019

Le Directeur

Benoît BRESSON

|  |
|--|
| <b>GIP E-SANTE ORU PACA</b><br>145 Chemin du Palyvestre<br>83400 HYERES<br>Tel : 04 98 08 00 80<br>Fax : 04 94 57 09 09<br>Siret : 130 004 864 00026 |
|--|